

RAPPORTS CONSULAIRES DE NAISSANCE À L'ÉTRANGER

Veillez [cliquer ici](#) pour déterminer si un enfant né à l'étranger se qualifie pour la citoyenneté américaine.

Si vous déterminez qu'un enfant né à l'étranger se qualifie pour l'obtention de la citoyenneté américaine, veuillez suivre les instructions ci-dessous, afin de compléter les formulaires exigés, préparer les documents nécessaires et fixer un rendez-vous au Consulat général des États-Unis à Montréal.

Tous les demandeurs devront fournir les formulaires et documents suivants :

- Le Formulaire DS-2029 (50KB PDF) complété. Veuillez compléter le document, mais NE PAS le signer.
- La demande de numéro de sécurité sociale (FORM SS-5-FS) complétée.
- La copie originale du certificat de naissance civile de l'enfant.
- Une preuve de citoyenneté américaine d'un ou des parents (par exemple, passeport américain, certificat de naturalisation et de citoyenneté, rapport consulaire de naissance à l'étranger, etc.).
- Une preuve d'identité des parents et de l'enfant (par exemple, **passeports quelle que soit la nationalité**).
- La copie originale du certificat de mariage civil des parents.
- Une preuve de dissolution de tout mariage précédent des parents (par exemple, jugement de divorce, certificat de décès, etc.), si pertinent.
- Les frais de 100\$US sont payables en argent (américain ou canadien), par Visa, Master Card;
- Si seulement un des parents est de citoyenneté américaine, une preuve de sa présence physique aux États-Unis peut être jugée suffisante pour transmettre la citoyenneté à l'enfant (tel qu'indiqué au http://canada.usembassy.gov/consular_services/birth-abroad.html).
- Veuillez [cliquer ici pour prendre un rendez-vous](#) avant de vous présenter au Consulat.
- Tous les enfants doivent se présenter en personne en compagnie du parent qui signera les documents.

Prouver que vous étiez physiquement présent dépendra de votre situation. Il n'existe pas de modèle type. Parmi les exemples de preuves suffisantes, notons les **relevés scolaires, les antécédents d'emplois** disponibles auprès de la Social Security Administration au www.ssa.gov, **les dossiers militaires, les dossiers médicaux/dentaires**, les anciens passeports, les anciennes déclarations de revenus et les factures de services publics au nom du parent. Plus vous pouvez fournir de documents, plus il sera facile pour l'agent consulaire d'approuver votre demande. Pour plus de détails, veuillez visiter le http://www.travel.state.gov/travel/living/living_5497.html.

Veillez apporter une enveloppe de poste Canada Express avec vous lors de votre rendez-vous, afin que nous puissions vous poster le rapport consulaire de naissance à l'étranger lorsqu'il sera prêt. Sinon, il est aussi possible de venir le récupérer jusqu'à deux semaines plus tard, pendant nos heures d'affaires.

Lorsque l'ensemble de vos formulaires et documents seront prêts, veuillez cliquer ici pour prendre un rendez-vous en ligne avant de vous présenter au Consulat.